

Aide à la réhabilitation de l'assainissement individuel



Aide financière
5000 € maximum

Diminuer la pollution des eaux liée à un système d'assainissement défectueux du logement des propriétaires occupants

Bénéficiaires :

Personnes privées - propriétaires occupants

Opérations éligibles :

Travaux de réhabilitation du dispositif d'assainissement non collectif (ANC)

Conditions d'attribution :

L'aide de l'Espace Sud est subordonnée à l'accord du SPANC sur la demande de réhabilitation du dispositif d'assainissement non collectif

Les logements comportant des locations et les demandes faisant suite à une transaction immobilière ne sont pas éligibles

Pièces à fournir :

La demande est adressée à l'Espace Sud accompagnée des pièces suivantes :

- Pièce d'identité
- Justificatif de propriété (Titre de propriété ou avis de taxe foncière)
- Avis favorable du SPANC ou récépissé de dépôt de la demande
- Dernier avis d'imposition
- Devis des travaux établi par une entreprise
- RIB

Modalité de versement de l'aide :

L'aide de l'Espace Sud est versée en 2 tranches, sur production d'attestations :

- 40 % sur présentation d'une attestation de démarrage des travaux
- 60% à la production du certificat de conformité du SPANC



Contacts

site web : espacesud.fr

Direction de la cohésion sociale / Service des Politiques urbaines
et de l'habitat : 0596 62 53 53 – poste 1280

Adresse mail : aideslogement@espacesud.fr

ZAE de Maupéou – 97215 – RIVIERE-SALEE